



Communiqué de presse

Paris, le 22 juin 2020, 8h00

Assemblée générale mixte du 28 juillet 2020 à 9 heures

Tenue de la réunion à « huis clos » et retransmission en direct sur le site internet www.wavestone.com

Malgré le déconfinement progressif et compte tenu de l'incertitude à pouvoir organiser un rassemblement dans des conditions de sécurité sanitaire satisfaisantes, Wavestone a décidé exceptionnellement de tenir son Assemblée générale annuelle du 28 juillet 2020 à « huis clos », c'est-à-dire hors la présence physique des actionnaires.

Michel Dancoisne, Président du Conseil de surveillance de Wavestone, et Pascal Imbert, Président du Directoire, déclarent : « *Cette décision a été prise dans une optique de prudence et de responsabilité afin de protéger la santé et la sécurité de chacun. Nous sommes très attachés à la qualité de notre gouvernance et à notre relation avec les actionnaires de Wavestone, qu'ils soient institutionnels, individuels ou salariés. Nous allons donc tout mettre en œuvre pour maintenir le dialogue actionnarial et permettre aux actionnaires du cabinet d'exercer pleinement leurs droits.* ».

L'avis de réunion valant avis de convocation a été publié au BALO (Bulletin des Annonces Légales Obligatoires) le 19 juin 2020 et peut être consulté sur le site internet de Wavestone.

Comment voter ?

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit de voter à distance préalablement à l'Assemblée.

/ Vote par internet : les actionnaires pourront transmettre leurs instructions de vote, ou donner procuration à un mandataire, par Internet, à compter du 7 juillet 2020 et jusqu'au 27 juillet 2020 à 15 heures.

Les actionnaires au nominatif sont invités pour cela à se connecter au site OLIS Actionnaire (www.nomi.olisnet.com) à l'aide de leurs identifiants habituels.

Les actionnaires au porteur sont invités à se connecter au portail internet de leur établissement teneur de compte pour voter. Toutefois, il ne leur sera possible de voter à l'Assemblée générale de Wavestone que si leur établissement est connecté au système VOTACCESS.

/ Vote par correspondance : les actionnaires pourront également voter ou donner procuration à un mandataire par correspondance. Ils sont invités pour cela à se procurer le formulaire unique de vote par correspondance, disponible sur le site internet de Wavestone.

Les actionnaires au nominatif doivent renvoyer le formulaire dûment rempli à :

Caceis Corporate Trust, Service Assemblées générales centralisées
14 rue Rouget de Lisle,
92862 Issy Les Moulineaux Cedex 09

Pour être pris en compte, les formulaires devront être reçus par Caceis Corporate Trust au plus tard le vendredi 24 juillet 2020.

Les actionnaires au porteur doivent s'adresser à leur établissement teneur de compte (au plus tard le 6^{ème} jour précédant la tenue de l'Assemblée) pour faire transmettre le formulaire dûment complété à Caceis Corporate Trust accompagné d'une attestation de participation.

L'Assemblée générale se tenant à huis clos, il ne pourra pas être délivré de carte d'admission.

Questions écrites

Les actionnaires ont la faculté de poser des questions écrites au Directoire, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception jusqu'au 22 juillet 2020, ou par courrier électronique à l'adresse assemblee-generale@wavestone.com jusqu'au 27 juillet 2020.

Les questions envoyées par lettre recommandées doivent être adressées à :

Wavestone - A l'attention du Président du Directoire
Tour Franklin
100-101 terrasse Boieldieu
92042 Paris La Défense Cedex

Il est rappelé aux actionnaires que les questions écrites doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Retransmission en direct

Wavestone mettra à la disposition de ses actionnaires une retransmission, en direct et en différé, de l'intégralité de l'Assemblée sur son site internet.

La retransmission en direct permettra aux actionnaires qui le souhaitent de poser au Directoire, en cours d'Assemblée, des questions au moyen d'une messagerie instantanée (*tchat*).

Réunion du Club Actionnaires

Wavestone organisera, dès que la situation le permettra, une réunion physique avec ses actionnaires individuels afin d'échanger de façon plus conviviale sur la situation du cabinet et les perspectives des prochains mois.

Pour être convié, il suffit d'être membre du Club Actionnaires du cabinet. Pour y adhérer, les actionnaires sont invités à remplir le formulaire disponible sur le site internet de Wavestone, rubrique Investisseurs, section Actionnaires. L'adhésion est gratuite.

A propos de Wavestone

Dans un monde où savoir se transformer est la clé du succès, Wavestone s'est donné pour mission d'éclairer et guider les grandes entreprises et organisations dans leurs transformations les plus critiques avec l'ambition de les rendre positives pour toutes les parties prenantes. C'est ce que nous appelons « The Positive Way ».

Wavestone rassemble plus de 3 000 collaborateurs dans 8 pays. Il figure parmi les leaders indépendants du conseil en Europe.

Wavestone est coté sur Euronext à Paris et labellisé Great Place To Work®.

Wavestone

Pascal IMBERT
CEO
Tél. : 01 49 03 20 00
Sarah LAMIGEON
Directrice de la communication
Tél. : 01 49 03 20 00

Actus

Mathieu OMNES
Relations analystes - investisseurs
Tél. : 01 53 67 36 92
Nicolas BOUCHEZ
Relations presse
Tél. : 01 53 67 36 74